
L'éducation – France, Europe.

La dualité Education – Enseignement scolaire

Éducation, instruction ou enseignement

Le mot « éducation » est directement issu du latin *educatio* de même sens, lui-même dérivé de *ex-ducere* (*ducere* signifie conduire, guider, commander et *ex*, « hors de ») : faire produire (la terre), faire se développer (un être vivant).

Enseigner, c'est transmettre à la génération future un corpus¹ de connaissances (savoir et savoir-faire) et de valeurs considérées comme faisant partie d'une culture commune.

Il est souvent facile de confondre enseignement et éducation.

Enseignement

Le terme enseignement, de son côté, se réfère plutôt à une éducation bien précise, soit celle de la transmission de connaissances à l'aide de signes. « **Signes** » et « **enseignement** » dérivent d'ailleurs de la même racine latine. Ces signes utilisés pour la transmission de connaissances font, entre autres, référence au langage parlé et écrit.

Ce dernier terme, beaucoup plus général, correspond à la formation globale d'un individu, à divers niveaux (au niveau religieux, moral, social, technique, scientifique, médical, etc.). Mais il faut remarquer que le mot latin "insignis" signifie avant tout: "remarquable, marqué d'un signe, distingué²".

Education

L'éducation ne se limite pas à l'instruction *stricto sensu* qui serait relative seulement aux purs savoir et savoir-faire (partie utile à l'élève : savoir se débrouiller dans le contexte social et technique qui sera le sien).

Elle vise également à assurer à chaque individu le développement de toutes ses capacités (physiques, intellectuelles et morales). Ainsi, cette éducation lui permettra d'affronter sa vie personnelle, de la gérer en étant un citoyen responsable dans la société dans laquelle il évolue, capable de réfléchir pour pouvoir éventuellement construire une nouvelle société.

Enseigner est donc éduquer, mais éduquer n'est pas forcément enseigner. Il est du devoir des parents d'éduquer leurs enfants et le rôle de l'enseignant est d'instruire.

En pratique, tout le monde est d'accord pour considérer que certains savoirs essentiels font partie du bagage minimum du citoyen, et qu'inversement il n'est pas d'enseignement possible sans un minimum

¹ Les corpus sont des outils indispensables et précieux en traitement automatique du langage naturel. Ils permettent en effet d'extraire un ensemble d'information utile pour des traitements statistiques. D'un point de vue informatif, ils permettent d'extraire des tendances.

D'un point de vue méthodologique, ils apportent une objectivité nécessaire à la validation scientifique. L'information n'est plus empirique, elle est vérifiée par le corpus. Il est donc possible de s'appuyer sur des corpus (à condition qu'ils soient bien formés) pour formuler et vérifier des hypothèses scientifiques.

² Il conviendrait donc que ceux qui restreignent le sens du vocable "enseignement" à la simple création de "citoyens responsables et égaux" prennent conscience du paradoxe étymologique que cette attitude met en évidence - Wikipédia.

de pures conventions (comme l'alphabet par exemple) et de capacités relationnelles, dont d'éducation. (Wikipédia)

Les bases de l'école républicaine

Trois caractères fondamentaux

Ainsi, à la fin de l'Ancien Régime, l'enseignement français présente la triple dualité qui va le caractériser pendant longtemps et dont toutes les traces n'ont pas disparu aujourd'hui : dualité entre une école pour l'élite et une école pour le peuple, dualité dans le personnel enseignant formé de laïcs et de religieux, dualité enfin dans l'offre d'enseignement partagée entre des initiatives privées et une volonté publique.

Histoire - Ecole et Laïcité

Au 16^{ème} siècle : des collèges pour l'élite, des écoles pour les pauvres

Les jésuites ont été les précurseurs. Les collèges jésuites organisent l'enseignement selon des normes définies en 1599 : une pédagogie particulièrement forte et exigeante insistant surtout sur l'accompagnement personnel des élèves, sur leur implication et leur expression personnelle, via le théâtre notamment. C'est aux Jésuites³ que nous devons notre organisation en « classes » fondées sur l'âge des élèves et notre notation de 0 à 20.

Au 19^{ème} siècle, démocratisation de l'enseignement primaire

La loi Guizot du 23 juin 1833 oblige les communes de plus de 500 habitants à ouvrir une école de garçons (gratuite pour les indigents) et elle rend cette obligation effective en prévoyant tout un dispositif pour forcer la main aux communes récalcitrantes. Elle prévoit également un système d'aide aux communes les plus pauvres et intègre « les salles d'asile » aux écoles primaires.

La loi Guizot met en place la carrière des instituteurs : ils doivent être titulaires d'un brevet de capacité (à deux niveaux : élémentaire et supérieur), préparé dans une école normale (une par département). Elle prévoit également la création d'une école primaire supérieure (EPS) par département, destinée à recevoir les meilleurs élèves des écoles primaires communales : au terme des deux premières années d'étude, ils obtiennent le brevet élémentaire, puis deux ans plus tard le brevet supérieur.

Les lois Ferry : l'école de la République

La première loi Ferry établit la gratuité totale de l'enseignement dans les écoles primaires et les salles d'asile. Les parents n'ont plus à payer la rétribution scolaire (financer le salaire des instituteurs). En revanche, les communes n'ont pas à fournir gratuitement les fournitures scolaires ni à financer les frais de repas des élèves.

La deuxième loi Ferry établit l'obligation scolaire et la laïcité des programmes. Obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans ? L'enseignement peut être délivré dans les écoles publiques ou libres (privées) ou dans les familles. Le certificat d'études primaires est décerné après un examen public auquel pourront se présenter les enfants dès l'âge de onze ans.

La loi établit la laïcité de l'enseignement, l'instruction morale et religieuse est remplacée par l'instruction morale et civique.

Les écoles primaires publiques vaqueront un jour par semaine, en outre du dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants, l'instruction religieuse en dehors des édifices scolaires.

La troisième loi établit « l'école primaire, obligatoire et laïque » et elle organise définitivement l'enseignement primaire.

- transforme les « salles d'asile » en « écoles maternelles »
- confirme l'existence d'écoles primaires supérieures et permet la création, en annexe des écoles primaires publiques, de « cours complémentaires » de deux ans.

³ Au XVIII^e siècle, il y avait en France 105 collèges de jésuites, dont un à Paris (l'actuel lycée Louis le Grand) et un à Bordeaux (l'actuel lycée Michel Montaigne). Aux jésuites, il convient d'ajouter les oratoriens (avec leur célèbre collège de Juilly qui eut entre autre comme élève Montesquieu), les jansénistes (et leurs petites écoles de Port Royal), les barnabites (qui fondent un collège à Lescar près de Pau, l'actuel lycée Jean Monod)...

- poursuit l'œuvre de laïcisation en prévoyant la disparition du personnel congréganiste des écoles publiques
- organise l'inspection avec ses trois degrés : inspection générale, inspection académique, inspection primaire.

Trois symboles résument cette œuvre scolaire des débuts de la III^{ème} République :

- des nouveaux programmes souvent encyclopédiques dont l'objet est de poursuivre l'œuvre d'alphabétisation engagée bien avant,
- parachever l'unité nationale autour de l'idée républicaine ; la place et l'autorité nouvelle dont jouit l'instituteur, « ce hussard noir de la République » selon la formule de Charles Péguy, véritable notable de la commune à côté du maire et du curé ;
- l'école, comme bâtiment, construite par les municipalités selon des règles nationales bien précises, avec l'aide de l'Etat et des départements, qui s'impose au village au même titre que l'église et la mairie.

Egalité des chances

Garantir le droit à l'égalité des chances est pour l'École une obligation : elle doit assurer la réussite de tous les élèves. L'École contribue à l'égalité des chances à travers des programmes d'enseignement et des examens nationaux. Elle le fait en même temps en apportant des réponses différenciées aux difficultés d'apprentissage. Elle le fait enfin à travers son offre de formation continue pour adultes. Le socle commun de connaissances et de compétences réaffirme à cet égard la culture commune et les savoirs de base qui doivent être partagés par tous. Cet impératif est conforté par les exigences de la formation tout au long de la vie, l'évolution de la société et le contexte européen : toute personne doit pouvoir faire évoluer sa formation pour répondre aux avancées des connaissances ou pour adapter sa trajectoire professionnelle.

<http://eduscol.education.fr/cid47760/egalite-des-chances-principe-republicain.html>

Un principe républicain

La République reconnaît le droit à l'égalité des chances. Garantir ce droit est pour l'école une obligation : elle doit assurer pour tous les élèves des chances égales de réussite.

Une double exigence

Pour l'école, l'application du principe de l'égalité des chances repose sur une double exigence : fixer le cadre commun et, en même temps, permettre une réponse différenciée pour prendre en compte les difficultés et les handicaps de toute nature. La promotion de l'égalité des chances passe aussi par un traitement différencié des personnes, qui est un des fondements du principe d'équité.

Fixer le cadre commun

Le principe d'égalité des chances est d'abord garanti par l'existence de programmes d'enseignement et d'examen nationaux. Il est réaffirmé par le socle commun de connaissances et de compétences mis en place par la loi pour l'avenir de l'École d'avril 2005, qui instaure la culture commune et les savoirs de base que doivent partager tous les enfants de France à l'issue de la scolarité obligatoire. Il implique de prêter toute l'attention nécessaire à ce que l'environnement scolaire de tous les élèves soit d'égale qualité qu'il s'agisse de l'établissement, des équipes éducatives et pédagogiques, du suivi sanitaire et social. Il implique enfin l'équité de traitement des territoires en matière d'allocation des moyens.

Apporter une réponse différenciée

En même temps, l'École est confrontée à la réalité de certains constats. Tous les élèves ne sont pas égaux face à la réussite scolaire. Tous n'avancent pas au même rythme. Les potentialités sont diverses. Parcours de formation et projets professionnels sont différents selon qu'on est fille ou garçon. Certaines circonstances ne sont pas favorables aux études : contexte social, économique ou culturel, situation familiale, problèmes de santé, handicap.

L'action du ministère en faveur de l'égalité des chances privilégie :

- l'accueil des élèves handicapés en milieu scolaire ;
- la lutte contre les discriminations de toutes sortes (racisme, sexisme, homophobie, etc) ;
- une politique éducative diversifiée concentrant les moyens sur des zones spécifiques (éducation prioritaire) ;
- des dispositifs d'aide et de soutien qui prennent en compte les situations concrètes et mettent en œuvre des méthodes adaptées ;
- des procédures d'orientation qui aident chacun à réussir.

Décentralisation, libre choix de l'établissement et différenciation : trois éléments constitutifs de la vague néo-libérale

Trois éléments convergents des réformes néo-libérales ces dernières années⁴ :

- la décentralisation,
- la différenciation des enseignements au sein de l'école unique
- et le libre choix de l'école (publique ou privée).

Ces réformes produisent des résultats contrastés, moins liés au degré d'application de ces réformes qu'aux diverses modalités de mise en œuvre dans les différents pays.

Ainsi, la décentralisation n'engendre pas automatiquement une plus grande efficacité. Tout dépend en fait de quelles compétences il s'agit de décentraliser. Donner des compétences d'investissement et d'accompagnement matériel aux collectivités locales semble utile, alors que leur accorder des compétences pédagogiques s'avère en effet contre-productif, le maintien d'un cadre national des grands objectifs étant garant de meilleurs résultats.

En revanche, donner plus de marges d'initiative aux établissements, en matière d'autonomie pédagogique ou de choix des enseignants, est positivement associé à un faible taux d'élèves en difficulté. Concernant le choix de l'établissement, l'étude conclut sans surprise que les politiques de libre-choix ou de carte scolaire avec dérogation (cas français) sont plus inégalitaires que les modèles de libre choix régulé ou d'absence de choix. Surtout, elle montre que les différentes politiques en la matière n'ont qu'une influence très limitée sur la performance scolaire globale : ce qui se joue dans ce domaine relève manifestement plus de l'idéologie ou de la recherche de "l'entre-soi" que de la recherche de l'efficacité !

De fortes réticences françaises contre l'école unique

Enfin, en étudiant les réformes de l'école unique, on constate les incohérences françaises en la matière. En effet, la plupart des pays occidentaux ont mis en place, à des rythmes différenciés, une "école unique" après la Seconde Guerre mondiale, qui se caractérise par un enseignement unique jusqu'à la fin du premier cycle du secondaire.

À l'inverse de systèmes qui trient les élèves et les hiérarchisent précocement dans des filières ou des niveaux séparés, l'école unique privilégie l'objectif progressiste d'amener sans ruptures (redoublement par exemple) l'ensemble d'une classe d'âge à un niveau minimum.

La France, n'a mis en place un collège unique que vers la fin des années quatre-vingt dix. Le collège "Haby" de 1975 préserve en effet des paliers d'orientation, des filières séparées (CCPN-CPA, quatrièmes préparatoires puis quatrièmes technologiques) ou laisse se développer des pratiques (redoublement, classes de niveau, options...) qui, *de facto*, organisent des scolarités à plusieurs vitesses.

Construite avec de fortes réticences au cœur même du système éducatif, cette école unique est en outre fortement contestée depuis le début des années 2000, alors que se développe la thèse de "l'échec" d'un collège unique ... qui n'a jamais vraiment eu le temps de faire ses preuves dans notre pays ! Un des préjugés dominants actuels serait que l'idée d'objectifs communs à atteindre pour tous les enfants d'une génération relèverait au mieux de l'utopie, au pire d'une idéologie d'égalisation du niveau par le bas.

⁴ Les nouvelles politiques éducatives. La France fait-elle les bons choix ? Nathalie Mons - Presses universitaires de France (PUF) en 2008.

Pourtant, Nathalie Mons démontre brillamment qu'au final, malgré les contestations du modèle progressiste depuis les années quatre-vingt, certains pays (scandinaves mais aussi asiatiques) ont modernisé l'objectif de parcours "au même rythme et avec le même contenu" et y sont arrivés grâce à un enseignement adapté pour tous. Dans les pays scandinaves, en particulier, plutôt que de faire du redoublement ou des filières de relégation les variables d'ajustement pour faire face à l'hétérogénéité des publics, les dispositifs éducatifs ont choisi la voie de l'intégration individualisée dans le système commun. Un choix à rebours des traditions françaises qui ne connaissent que l'uniformité ou le soutien qui remédie de façon ciblée aux difficultés des élèves, dans un pays où la gestion de l'hétérogénéité a la plupart du temps été abordée comme un moyen de dénoncer les conséquences de la démocratisation du secondaire.

Un bien beau sujet de débat politique sur l'éducation...

Le système : la scolarité obligatoire

[Schéma explicatif](#)

Taux de scolarisation

Nombre d'élèves du préélémentaire par âge et taux de scolarisation des enfants de 2 à 5 ans
Année scolaire 2008-2009

	Public	Privé	Total	Taux de scolarisation
2 ans	116 949	31 957	148 906	18.1
3 ans	699 112	92 567	791 679	100.0
4 ans	703 463	94 511	797 974	100.0
5 ans	690 397	95 390	785 787	100.0
5 ans et plus	9 360	1 646	11 006	
Total	2 219 281	316 071	2 535 352	78.4

Note : Ces données sont des estimations. - France.
Source : Ministère de l'éducation nationale, DEPP.

Le socle commun

Le socle commun de connaissances et de compétences

Le "socle commun de connaissances et de compétences" présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire. Introduit dans la loi en 2005, il constitue l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen. À compter de 2011, la maîtrise des sept compétences du socle est nécessaire pour obtenir le diplôme national du brevet (D.N.B.).

[Décret](#)

Compétences constitutives du socle commun :

- Maîtrise de la langue française ;
- Pratique d'une langue vivante étrangère ;
- Principaux éléments de mathématiques et culture scientifique et technologique ;
- Maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ;
- Culture humaniste ;
- Compétences sociales et civiques ;
- Autonomie et initiative.

Sept compétences

Le socle s'organise en sept grandes compétences : chacune est composée de connaissances essentielles, de capacités à les utiliser et d'attitudes indispensables tout au long de sa vie, comme

l'ouverture aux autres, la curiosité, la créativité, le respect de soi et d'autrui. Depuis 2009, les programmes du collège intègrent les éléments du socle commun, dans la continuité de ceux de l'école primaire.

1 -La maîtrise de la langue française

Priorité absolue, elle passe par :

- la capacité à lire et comprendre des textes variés
- la qualité de l'expression écrite
- la maîtrise de l'expression orale
- l'apprentissage de l'orthographe et de la grammaire
- l'enrichissement quotidien du vocabulaire

2 -La pratique d'une langue vivante étrangère

L'élève doit être capable :

- de comprendre un bref propos oral ainsi qu'un texte écrit court et simple
- de se faire comprendre à l'oral et à l'écrit en utilisant des expressions courantes

3 -Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique

En mathématiques, en s'appuyant sur la maîtrise du calcul et des éléments de géométrie, l'élève apprend à mobiliser des raisonnements qui permettent de résoudre des problèmes.

En ce qui concerne la culture scientifique et technologique, l'élève étudie :

- la structure et le fonctionnement de la Terre et de l'Univers
- la matière et ses propriétés physiques et chimiques, l'énergie
- les caractéristiques du vivant (cellule, biodiversité, évolution des espèces)
- la conception, la réalisation et le fonctionnement des objets techniques

Il est initié à la démarche d'investigation et apprend à agir dans une perspective de développement durable.

4 -La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication

Chaque élève apprend à faire un usage responsable des technologies de l'information et de la communication (TIC). L'acquisition du Brevet informatique et Internet (B2i) est nécessaire à l'obtention, en fin de troisième, du Diplôme national du brevet (D.N.B.).

5 -La culture humaniste

L'objectif est d'acquérir des repères :

- en histoire (événements fondateurs)
- en géographie (paysages et territoires, populations, etc.)
- en littérature et en arts (les grandes œuvres)

Une approche sensible des œuvres initie l'élève à l'histoire des arts. Il est engagé dans des pratiques artistiques personnelles.

6 -Les compétences sociales et civiques

Il s'agit de maîtriser, comme individu et comme citoyen, les règles élémentaires de la vie en société et de les mettre en œuvre dans le cadre scolaire. L'élève acquiert des repères dans plusieurs domaines :

- les droits et les devoirs du citoyen
- les notions de responsabilité et de liberté et le lien qui existe entre elles
- les principes d'un État de droit, le fonctionnement des institutions, de l'État, de l'Union européenne

7 -L'autonomie et l'initiative

L'autonomie et l'initiative s'acquièrent tout au long de la scolarité, dans chaque matière et chaque activité scolaire. On apprend ainsi à :

- être autonome dans son travail
- s'engager dans un projet et le mener à terme (construire un exposé, rechercher un stage, adhérer à un club ou une association, travailler en équipe)
- construire son projet d'orientation

En développant cette compétence, l'élève se donne les moyens de réussir sa scolarité et son orientation, de s'adapter aux évolutions de sa vie personnelle, sociale et professionnelle.

Évaluation du socle commun

À l'école primaire, des **évaluations en CE1 et en C.M.2** permettent de mesurer l'acquisition progressive du socle en français et en mathématiques, en référence aux programmes.

En **troisième** a lieu la **dernière validation des acquis des élèves** pour les sept compétences du socle commun. En 2011, le diplôme national du brevet attestera de la maîtrise du socle. Le livret de compétences est généralisé à tous les collèges. Il est utilisé dans les écoles primaires depuis 2008. Il permet de suivre l'acquisition par les élèves des compétences et connaissances du socle commun.

L'école pourrait tout ?

L'école doit faire face sans cesse à de nouvelles demandes.

Sécurité routière

Découvrir dès le plus jeune âge que la route n'est pas "à prendre" mais à partager, c'est acquérir des comportements qui permettent de se protéger des dangers de la circulation et de tenir compte des autres usagers de l'espace routier. La mise en place efficace d'une éducation précoce à la sécurité routière suppose la convergence de pratiques scolaires et familiales qui favorisent, dès l'école maternelle, la construction d'une conscience citoyenne.

Le nombre des enfants tués chaque année fait apparaître un pic sensible à l'âge de 3 ans, de 7 ans et de 11 ans, ce qui a conduit à retenir le principe d'une éducation progressive et cohérente qui tienne compte du développement psychomoteur et du degré d'autonomie de l'enfant.

Les objectifs :

Réalisé à partir des différents domaines d'activités ou des différentes disciplines, l'apprentissage des règles de sécurité routière par les élèves des écoles maternelles et élémentaires relève de plusieurs registres d'objectifs :

- des objectifs de l'ordre des savoirs, de la connaissance des règles de circulation, de sécurité,
- des objectifs de l'ordre des savoir-faire qui supposent la mise en œuvre d'opérations cognitives de haut niveau comme anticiper, traiter l'information, mener en parallèle plusieurs actions,
- des objectifs de l'ordre des comportements comme être respectueux des autres usagers.

Mémoire et histoire

L'École a un rôle essentiel à jouer dans l'enseignement de l'histoire et la transmission de la mémoire auprès des enfants et des jeunes. En complément des enseignements, en particulier d'histoire-géographie, les journées commémoratives et les actions éducatives constituent des moyens privilégiés pour mener ce travail pédagogique. Les équipes éducatives peuvent s'appuyer sur l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs investis dans le travail de mémoire.

Les journées commémoratives

Dans la cadre d'un projet pédagogique, les équipes éducatives sont invitées à associer les élèves aux commémorations et à mettre en œuvre des actions de sensibilisation (lecture de texte, venue d'intervenants extérieurs, projection de film etc...) à l'occasion des journées suivantes :

[22 octobre : journée de la mémoire de Guy Môquet](#)

[11 novembre : armistice de la Première Guerre mondiale](#)

[27 janvier : journée de la mémoire des génocides et de prévention des crimes contre l'humanité](#)

dernier dimanche d'avril : Journée nationale du souvenir des victimes de la déportation

8 mai : armistice du 8 mai 1945

[10 mai mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions](#)

Lutte et prévention de l'obésité

L'importance d'une éducation nutritionnelle précoce et durable associée à une activité physique régulière est reconnue.

L'évolution des modes de vie a été très significative depuis deux décennies dans les pays occidentaux développés, elle a engendré des modes d'alimentation différents et une diminution de l'activité physique liée au développement des moyens de transport, de la télévision, des jeux vidéo et de l'informatique, qui se traduisent pour la plupart des enfants par une réduction des dépenses d'énergie et l'on constate que la surcharge pondérale voire l'obésité ne sont pas des cas isolés chez les jeunes en France (plus de 10% des 5 à 12 ans et 13, 4% des adolescents).

C'est pourquoi, **l'un des axes prioritaires** de la circulaire n°2009-068 du 20-05-2009 relative à la préparation de la rentrée 2009, précise l'importance d'une éducation nutritionnelle tout au long de la scolarité, la prévention des problèmes de surpoids et d'obésité portant à la fois sur l'alimentation et l'activité physique.

Il est donc important d'intégrer l'éducation nutritionnelle, au goût et à la consommation dès l'école primaire et tout au long du cursus scolaire dans les enseignements et les activités éducatives. À ce titre, des recommandations sur la [collation matinale à l'école](#) ont été précisées par une note adressée aux directrices et directeurs d'école.

Une action spécifique à destination des élèves des classes de cinquième a conduit à l'élaboration du [« Guide nutrition pour les ados - J'aime manger, j'aime bouger »](#). Il est diffusé à chaque rentrée scolaire dans les collèges.

[Un livret sur l'éducation aux comportements responsables](#) apporte une aide à la mise en œuvre d'actions dans quatre domaines prioritaires dont l'éducation à la nutrition. Il vise à accompagner les personnels dans leur démarche éducative, à les sensibiliser à ces problématiques et leur proposer des pistes d'action. Il précise notamment les principes et modalités de mise en œuvre pour chacun des quatre domaines évoqués et donne des informations utiles sur les ressources pédagogiques disponibles.

Santé

La santé, un enjeu éducatif, de santé publique et de société

La politique éducative de santé à l'École contribue à la réussite de tous élèves.

Vecteur d'égalité des chances, elle répond à des enjeux éducatifs, de santé publique et de société.

La santé à l'École

L'École a deux responsabilités complémentaires.

Le suivi de santé des élèves comprend des bilans de santé réguliers et le suivi des élèves repérés. Il est assuré par les personnels de santé de l'Éducation nationale.

L'éducation à la santé, aux comportements responsables et à la citoyenneté est prise en charge par les équipes éducatives. Elle associe les parents et les partenaires de l'Éducation nationale.

L'éducation à la santé s'appuie sur une démarche globale et positive, structurée autour de thématiques prioritaires :

l'éducation à la sexualité,
la prévention des conduites addictives,
la formation aux premiers secours,
l'éducation nutritionnelle,
la prévention des souffrances psychiques et du mal-être.

Mettre en œuvre l'éducation à la santé

L'éducation à la santé fait partie du socle commun de connaissances et de compétences. Elle s'appuie sur les enseignements, les actions éducatives et la vie scolaire. Elle est formalisée dans le projet d'école et le projet d'établissement. Dans les EPLE, le comité d'éducation à la santé et la citoyenneté la met en œuvre.

Pour que les élèves puissent faire des choix éclairés et responsables, l'éducation à la santé leur permet :

- d'acquérir des connaissances, développer leur esprit critique,
- d'être capables de faire des choix responsables,
- d'être autonomes.

Natation scolaire

Objectifs de la natation scolaire

Circulaire n° 2004-139 du 13 juillet 2004 :

"Les activités aquatiques et la natation sont partie intégrante de l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école, au collège et au lycée. Les diverses enquêtes réalisées récemment montrent que la natation est une des activités les plus pratiquées dans le premier et le second degré. Cette importance est liée à son caractère utilitaire qui fait du savoir nager un élément essentiel de la sécurité des personnes. Elle tient également à la diversité des pratiques culturelles en milieu aquatique et au développement des activités nautiques et de pleine nature. C'est ainsi que les objectifs visés en fin de scolarité obligatoire se traduisent par des exigences de maîtrise qui vont au delà de la simple sécurité en milieu aquatique."

Intérêts et enjeux

L'enjeu majeur de l'apprentissage de la natation dans un cadre scolaire sera la prévention des noyades. En effet, on dénombrait 368 noyades mortelles en 2004 en France et 401 décès dans le seul été 2006 (bulletin épidémiologique hebdomadaire du 13 mai 2008). Ce chiffre alarmant qui perdure dans le temps explique en grande partie pourquoi la natation est la pratique sportive la plus couramment pratiquée dans le cadre scolaire.

Un autre enjeu sera d'ouvrir au plus grand nombre la pratique des multiples activités nautiques (voile, kayak...). Ces pratiques nouvelles se démocratisent aujourd'hui à la fois dans le cadre scolaire et extra-scolaire (colonie, pratique associative). Un enfant ne sachant pas nager se trouve exclu de ces activités puisque la réussite d'un brevet de natation est requise afin d'y participer.

Education et Europe

[Comprendre le Traité de Lisbonne en 10 fiches. \(Source : Fondation Robert Schuman\)](#)

En complément du [texte officiel](#), la Fondation Robert Schuman propose [10 fiches expliquant les principales innovations](#) du traité. [site : http://www.robert-schuman.org](http://www.robert-schuman.org)

Objectifs en matière d'éducation :

L'UE entend contribuer au développement d'une éducation de qualité et à la mise en œuvre d'une politique de formation professionnelle. Elle vise en particulier à (art. 165 TFUE) :

- **développer la dimension européenne** dans l'éducation, notamment par l'apprentissage et la diffusion des langues des Etats membres ;
- favoriser la **mobilité des étudiants et des enseignants**, y compris en encourageant la reconnaissance académique des diplômes et des périodes d'études ;
- promouvoir la **coopération entre les établissements d'enseignement** ;
- développer l'**échange d'informations et d'expériences** sur les questions communes aux systèmes d'éducation des Etats membres ;
- favoriser le développement des **échanges de jeunes et d'animateurs socio-éducatifs** et encourager la participation des jeunes à la vie démocratique de l'Europe ;
- encourager le développement de l'**éducation à distance**.

Les 5 objectifs du processus de Lisbonne (2001 - 2010) en matière d'éducation et de formation :

- 1 - Diminution du nombre de jeunes de 15 ans présentant des **difficultés de lecture** d'au moins 20% ;
- 2 - taux moyen de **décrochage scolaire** inférieur à 10 % ;
- 3 - 85 % des jeunes de 22 ans doivent avoir terminé le **2e cycle de l'enseignement secondaire** ;
- 4 - augmentation du nombre total de diplômés en **mathématiques, sciences et technologies** d'au moins 15 %, et réduction du déséquilibre entre hommes et femmes sur ces sujets ;
- 5 - 12,5% de participation moyenne des **adultes** (de 25 à 64 ans) à l'éducation et la formation tout au long de la vie.

De plus l'Union européenne s'était donnée, dans le cadre du programme Education et Formation 2010, plusieurs objectifs chiffrés. Ceux-ci n'ayant pas été atteints (sauf concernant les mathématiques, les sciences et les technologies), le **cadre stratégique pour la coopération européenne** ("Education et Formation 2020"), adopté en mars 2009, vise de nouveaux objectifs pour 2020 :

- Au moins 95% des enfants entre l'âge de 4 ans et l'âge pour commencer l'enseignement primaire obligatoire devraient participer à l'enseignement préscolaire
- Le taux moyen des jeunes de 15 ans ayant des lacunes en lecture, en mathématiques et en science devrait être inférieur à 15% ;
- Le taux moyen de décrochage scolaire devrait être inférieur à 10%;
- Le taux moyens d'adultes entre 30 et 34 ans ayant une éducation de troisième cycle devrait atteindre au moins 40%; et

- Une moyenne d'environ 15% des adultes (de 25 à 64 ans) devraient participer à l'éducation et la formation tout au long de la vie.

En pratique

[Agence Europe Education Formation France](#)

L'Europe de l'éducation et de la formation, c'est avant tout :

Un programme d'éducation et de formation tout au long de la vie composé de sous-programmes :

Leonardo da Vinci vise à soutenir la formation professionnelle, en permettant aux lycéens, apprentis et salariés en formation d'effectuer des stages en entreprise, et aux acteurs de la formation professionnelle d'échanger leurs bonnes pratiques.

Erasmus finance les actions de mobilité des étudiants (études et stages) mais aussi des enseignants et du personnel des établissements d'enseignement supérieur. Erasmus facilite également la coopération entre établissements d'enseignement supérieur.

Grundtvig finance des programmes d'éducation pour les adultes, en particulier sous la forme de partenariats, de réseaux et d'échanges transnationaux.

Comenius soutient la coopération entre les établissements scolaires en Europe, de la maternelle au lycée (partenariats, formation, mobilité des élèves...)

Le **programme transversal** recouvre quatre activités clés : la coopération et l'innovation politiques, la promotion de l'apprentissage des langues, le développement des pratiques innovantes fondées sur les TIC, ainsi que la diffusion et l'exploitation des résultats relevant de ces mêmes activités.

Le **programme Jean Monnet**, qui porte spécifiquement sur les questions d'intégration européenne dans la sphère universitaire, apporte un soutien aux établissements et associations agissant dans le domaine de l'éducation et de la formation sur le plan européen.

Des programmes pour les relations avec les pays tiers :

Le programme **Erasmus Mundus** vise à favoriser la mobilité d'étudiants de haut niveau en provenance de pays tiers, et à encourager la mobilité des étudiants et universitaires européens vers ces pays.

Le programme **Tempus** organise la coopération inter universitaire entre les Etats membres de l'Union européenne et 27 pays de la région méditerranéenne, des Balkans occidentaux, d'Europe orientale et d'Asie centrale.

Les **programmes de coopération avec les pays industrialisés** (Etats-Unis, Canada, Japon, Nouvelle-Zélande, Australie, Corée du Sud...) apportent un soutien financier à la mobilité des étudiants.

Des dispositifs spécifiques pour une harmonisation européenne de l'éducation et de la formation

→ Le principe de la **reconnaissance académique des diplômes** repose sur l'acceptation, par un Etat membre, de la validité d'un diplôme obtenu dans un autre Etat membre. Le Système européen de transfert de crédit (ECTS) permet ainsi à un étudiant européen de poursuivre sa formation dans un autre pays européen sans être pénalisé.

Agence Europe Education Formation France

Située à Bordeaux, l'Agence Europe Education Formation France est l'antenne nationale chargée de gérer les actions décentralisées de la Commission européenne en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie. Elle organise les appels à propositions, apporte une assistance technique aux candidats et aux porteurs de projet, organise l'instruction et la gestion des dossiers, attribue les aides financières et assure le suivi qualitatif des projets.

Créé en 2004, l'**Europass** est un document destiné à rendre les qualifications et les compétences des citoyens plus compréhensibles partout en Europe. Il consigne sous un format unique les compétences et les qualifications acquises dans les différents pays de l'UE.

→ Un **soutien aux réformes de l'enseignement supérieur** (programme, gouvernance, financement) qui passe en particulier par le processus de Bologne. Cette initiative intergouvernementale pour la création d'un espace européen de l'enseignement supérieur regroupe 47 pays du [Conseil de l'Europe](#) qui cherchent à harmoniser les cursus au travers d'une architecture commune, composée de trois cycles : Licence, Master, Doctorat.

→ Lancé en 1980, le réseau Eurydice d'information sur l'éducation en Europe permet l'échange d'information et la comparaison des pratiques éducatives en vue d'une plus grande coopération à l'échelle européenne. Les réseaux communautaires fournissent des études et diffusent de l'information : **Eurydice** : réseau européen d'information en matière d'éducation ; **Enic-Naric** : réseau des centres nationaux d'information sur la reconnaissance académique des diplômes ; **Eurodesk** : principalement basé dans les Centres d'information pour la jeunesse (CIDJ), il fournit des renseignements sur la mobilité des jeunes en Europe.

Adopté en février 2008, le **cadre européen des certifications** pour l'apprentissage tout au long de la vie a pour objet de permettre une meilleure lisibilité des certifications nationales d'un pays européen à l'autre.

Un échange d'informations, d'analyses, de bonnes pratiques ainsi que le définition d'objectifs par les Etats membres et les institutions européennes dans les domaines de l'éducation et de la formation.

Discussion :

La question de l'éducation, en théorie, n'est pas du domaine de compétence des directives de la commission. Elle reste sous la responsabilité des Etats membres. Mais depuis 1999-2000 a été initié l'objectif de « l'Economie de la connaissance », et a été posé le problème de l'efficacité des différents systèmes éducatifs en lien avec les politiques de l'emploi, afin de faire de l'Union européenne l'économie la plus compétitive et la plus dynamique du monde.

En 2000, sept organisations patronales européennes, dont le MEDEF, ont publié un rapport sur l'éducation scolaire qui résume les critiques patronales à l'égard des systèmes scolaires. Il commence par affirmer que l'émergence de l'économie cognitive signifie que les hommes et les femmes sont devenus la clef de la compétitivité internationale. A partir de là, les changements qu'il faut impulser peuvent se résumer ainsi :

- Les employeurs ne veulent pas d'une éducation commune de haut niveau pour tous.
- L'enseignement primaire doit assurer la maîtrise des compétences de base.
- Le secondaire doit assurer une série de cursus diversifiés en vue d'obtenir une force de travail différenciée et stratifiée.
- La mise en concurrence des établissements d'enseignement supérieur est nécessaire.

Le rapport Thélot s'inscrit complètement dans ce cadre et s'appuie sur une vision duale du marché de l'emploi pour les années à venir :

- des emplois sûrs et valorisés dans le noyau dur de l'économie,
- et une constellation d'emplois périphériques dans le travail temporaire, la sous-traitance, l'externalisation, les statuts précaires, le travail indépendant mais subordonné etc...

Cette analyse de l'évolution du marché de l'emploi est en contradiction avec les projections faites par le Plan ou le Haut Conseil à l'évaluation qui prévoient au contraire un besoin en qualification très élevé dans les dix prochaines années.

Est-ce réellement une contradiction ?

« La société de la connaissance », cadre de référence de l'analyse, est un titre trompeur qui tend à faire croire que le marché du travail exigerait une élévation générale des niveaux de formation. C'est

en fait à une recrudescence des emplois non qualifiés que l'on fait face (en 2001, le nombre d'emplois non qualifiés retrouve son niveau de 1982).

Cela peut s'expliquer par le développement d'une organisation du travail plus flexible, basée sur la production à flux tendu qui a rendu à son tour nécessaire la délégation de nombreuses tâches de l'industrie vers des entreprises de service.

Fillon s'est nettement démarqué des ces orientations en fixant l'objectif de 50% de jeunes diplômés du supérieur, reprenant sans doute à son compte les travaux du Plan qui tablent sur une augmentation de l'emploi très qualifié de l'ordre de 25 % pour les cadres et 14 % pour les professions intermédiaires dans les prochaines années.

Des contraintes budgétaires structurelles

C'est une dimension incontournable du rapport et de toutes les évolutions actuelles. On touche là l'essentiel. Ainsi, on peut lire dans le document de travail du ministre distribué aux organisations syndicales, que l'« on constate une stagnation depuis dix ans environ des résultats de notre système éducatif malgré la baisse des effectifs des élèves et l'accroissement continu des moyens humains et financiers qui lui ont été consacrés ».

La politique de restriction des dépenses publiques est à l'ordre du jour, en particulier la réduction des effectifs des agents publics. Les recrutements de professeurs dans les années à venir ne suffiront pas à remplacer les départs à la retraite.

Toutes les mesures envisagées le sont à moyens constants, en augmentant encore la productivité des personnels, par des mesures organisationnelles et structurelles qui permettent les économies d'échelles, en renvoyant au niveau local les responsabilités et une partie des financements.

La mise en place de la LOLF est considérée dans ce cadre comme une opportunité pour favoriser la réforme du système. La nouvelle structuration du budget en programmes, missions et actions obligera à considérer globalement la masse salariale qui sera gérée au niveau des rectorats. Cela aura des conséquences très importantes sur le recrutement et sur les promotions des personnels (définition des règles rectorat par rectorat).

Est-ce un encouragement à recruter des personnels précaires pour réduire les coûts ?

Choix budgétaires ou choix politiques pour l'Ecole ?

Ainsi l'introduction d'une part plus grande de contrôle continu dans le baccalauréat (c'est déjà le cas pour l'éducation physique et sportive) et la part d'évaluation locale ne permettront pas de garantir la valeur de diplôme national et de premier grade universitaire. Cela entraînera sans aucun doute des inégalités entre bac suivant les établissements, les villes, les quartiers... avec un renforcement des inégalités pour les jeunes des banlieues.

Un point de vue très idéologique

Les membres de la commission Thélot ont cherché à résoudre la contradiction entre, d'une part, une demande sociale d'éducation de plus en plus forte, des besoins économiques d'élévation des qualifications, et d'autre part une société fortement hiérarchisée, dans laquelle les inégalités sociales se renforcent. On pouvait lire par exemple dans le pré rapport : « La notion de réussite pour tous ne doit pas prêter à malentendu. Elle ne veut certainement pas dire que l'Ecole doit se proposer de faire que tous les élèves atteignent les qualifications scolaires les plus élevées. Ce serait une illusion pour les individus et une absurdité sociale puisque les qualifications scolaires ne seraient plus associées, même vaguement, à la structure des emplois ».

Les rapporteurs opposent aux qualifications la notion de compétences qui sert à délégitimer la reconnaissance sociale des qualifications pour déboucher sur une gestion individuelle des compétences.